



**COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE
ET DES SITES (CRPS)
SECTION CHARGEE D'EXAMINER LES RECOURS
A L'ENCONTRE DES AVIS CONFORME DES ABF**

Rôle	Cette section examine les recours contre l'avis de l'architecte des Bâtiments de France qui lui sont en cas de désaccord entre, d'une part, l'architecte des Bâtiments de France et, d'autre part, soit le maire ou l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation, soit le pétitionnaire, sur la compatibilité des travaux avec le plan de sauvegarde et de mise en valeur ou sur les prescriptions imposées au propriétaire. Le représentant de l'Etat dans la région émet, après consultation de la section de la commission régionale du patrimoine et des sites, un avis qui se substitue à celui de l'architecte des Bâtiments de France.
Présidence	Préfet de Région ou son représentant
Composition de la commission	<ul style="list-style-type: none"> - deux représentants de l'Etat - trois titulaires d'un mandat électif - quatre personnalités qualifiées nommés par arrêté du préfet de région. <p>Les titulaires d'un mandat électif sont deux membres élus par chaque conseil général en son sein et un maire désigné par chaque président de l'association départementale des maires. Ils ne siègent qu'à l'occasion de l'examen des affaires concernant le département dont ils sont issus.</p>
Représentants UMO	1 représentant de l'UMO (titulaire et suppléant)
Textes de référence	<p>Loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés</p> <p>décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux</p> <p>Décret 2004-142 du 12 février 2004 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites</p>
Fréquence des réunions	
Lieu des réunions	

COMPOSITION	Commune	Représentée par	M(maire) Pdt EPCI
Titulaire	Saint-Rémy-en-L'eau	M. Boris GOGNY-GOUBERT	M
Suppléant	Senlis	Mme Pascale LOISELEUR	M

Date de désignation : Janvier 2012